

COLLOQUE

Vendredi 7 février 2014 et samedi 8 février 2014

« LE CONSEIL D'ÉTAT ET L'UNIVERSITÉ »

**Inscription sur le site Internet du CERSA, rubrique 'Colloques'
Selon le nombre de places disponibles
<http://www.cersa.cnrs.fr/>**

Vendredi 7 février 2014
Université Panthéon-Assas
Salle des Conseils
12 Place du Panthéon
75005 Paris

Samedi 8 février 2014
Conseil d'Etat
Salle de l'Assemblée générale
1 Place du Palais royal
75001 Paris

Vendredi 7 février 2014 : « Le Conseil d'Etat à l'Université » Université Panthéon-Assas, Salle des Conseils

9h00 Mot de bienvenue :

Michel Borgetto, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du CERSA.*

Allocutions d'ouverture :

Jean-Marc Sauv , *Vice-Pr sident du Conseil d'Etat.*

Jacques Caillosse, *Professeur  m rite de l'Universit  Panth on-Assas* : « Dits et non-dits d'un colloque ».

Matin e : Le Conseil d'Etat, juge de l'Universit 

Sous la pr sidence de M. Yves Gaudemet, Professeur   l'Universit  Panth on-Assas

Andr  Legrand, *Professeur  m rite de l'Universit  Paris-Ouest, Ancien Pr sident de l'Universit * :
« Le Conseil d'Etat et les libert s universitaires ».

Charles Fortier, *Professeur   l'Universit  de Franche-Comt * :
« Le Conseil d'Etat, juge du recrutement des universitaires ».

Pause

R mi Keller, *Conseiller d'Etat, rapporteur public aupr s de la Section du contentieux du Conseil d'Etat* :
« Les sp cificit s du contentieux universitaire ».

Emmanuel Aubin, *Professeur   l'Universit  de Poitiers, conseiller juridique du Pr sident de l'Universit * :
« Le contentieux disciplinaire des enseignants-chercheurs ».

Alexis Zarca, *Ma tre de conf rences   l'Universit  d'Orl ans* :
« Le contentieux des examens universitaires ».

D jeuner libre

Apr s-midi : Le Conseil d'Etat, acteur de l'Universit 

Sous la pr sidence de M. Jacques Chevallier, Professeur  m rite de l'Universit  Panth on-Assas

14h00 D but des interventions

Pascale Gonod, *Professeur   l'Universit  Paris I (Panth on-Sorbonne), Membre de l'Institut Universitaire de France* :
« Les membres du Conseil d'Etat, auteurs de manuels de droit administratif ».

Christian Vigouroux, *Pr sident de la Section du Rapport et des Etudes du Conseil d'Etat* :
« Le Conseil d'Etat et le m tier universitaire ».

Pause

Xavier Domino, *Ma tre des requ tes au Conseil d'Etat*, et Olivier Renaudie, *Professeur   l'Universit  de Lorraine* :
« Regards crois s sur la chronique de jurisprudence   l'AJDA ».

Philippe Cossalter, *Professeur   l'Universit  de la Sarre* :
« Le GAJA ».

Samedi 8 février 2014 : « L'Université au Conseil d'Etat »
Salle de l'Assemblée générale du Conseil d'Etat

Sous la présidence de M. Christian Vigouroux, Président de la Section du Rapport et des Etudes du Conseil d'Etat.

10h00 Début des interventions

Yves Jégouzo, *Professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne* :
« Un universitaire au Conseil d'Etat ».

Gilles Pellissier, *Maître des requêtes au Conseil d'Etat* :
« L'utilisation de la doctrine universitaire dans les conclusions des rapporteurs publics ».

M. Luis Diez-Picazo, *Juge à la Cour Suprême d'Espagne* :
« Un regard étranger sur les relations du Conseil d'Etat français avec l'Université ».

Rapport de clôture :

Pierre Brunet, *Professeur à l'Université Paris-Ouest, Membre de l'Institut Universitaire de France.*

Colloque sous la direction scientifique de :
Jacques Caillousse, *Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas*
et Olivier Renaudie, *Professeur à l'Université de Lorraine.*

Pourquoi s'employer à conduire une réflexion sur les relations entre le Conseil d'Etat et l'Université ? Parce que le Conseil d'Etat, on le sait, ne se borne pas à regarder, depuis le droit, comment l'Université s'organise et fonctionne, il est lui-même, par ses membres qui s'investissent à l'Université, une composante à part entière de cette réalité. Afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, les malentendus, on se gardera d'inverser les termes du sujet : l'intitulé *L'Université et le Conseil d'Etat* donne d'emblée à voir une autre matière et un autre système de rapports institutionnels. Qu'il y ait entre les deux questionnements des recoupements ne saurait justifier leur mélange : la façon dont l'Université regarde, analyse et « juge » le Conseil d'Etat est une chose, la manière dont ce dernier regarde, analyse et juge l'Université en est une autre

A supposer qu'il y ait des raisons valables de parler d'une « fonction universitaire » du Conseil d'Etat, il convient d'en identifier les contours et le contenu. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de croiser les regards des universitaires, chercheurs et membres de la Haute juridiction et de décrire les pratiques par lesquelles ou dans lesquelles le Conseil d'Etat saisit l'Université. Or, il semble en situation de le faire d'un triple point de vue : d'abord, en tant que juge appelé, le cas échéant, à se prononcer sur les rapports que l'Université entretient avec la légalité dans ses modes d'organisation et de fonctionnement ; ensuite, en tant qu'acteur à part entière de l'expérience universitaire, notamment par l'activité didactique qu'y déploient ses membres, comme enseignants, chercheurs ou participants aux procédures de recrutement des enseignants-chercheurs ; enfin, en tant qu'institution, le Conseil d'Etat est conduit à solliciter les universitaires, notamment dans le cadre de l'élaboration du Rapport public annuel, ou encore les travaux universitaires, par exemple dans les conclusions des rapporteurs publics. Ce sont ces différents points de vue qui seront développés au cours du colloque, lequel prendra la forme d'une journée relative au Conseil d'Etat à l'Université (Le Conseil d'Etat, juge de l'Université ; Le Conseil d'Etat, acteur de l'Université) et d'une matinée consacrée à l'Université *au* Conseil d'Etat.

Les actes du colloque seront publiés sous la forme d'un ouvrage collectif dans la collection « Thèmes et commentaires » des éditions Dalloz.